Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Succession douloureuse

Par Lison

Bonjour,
Confrontée à de difficiles problèmes de succession depuis le décès de ma mère, le 01/09/2019, je me permets de me tourner vers vous.
Cette dernière, souffrant d'une dépression nerveuse, avait rompu toute relation avec moi depuis le décès de mon père en 1983 qui lui avait fait ne donation au dernier vivant.
Après avoir fait en 1985 donation de plus de la moitié de son patrimoine à mon frère, en 2014, ma mère a encore légué par testament la quotité disponible à 4 de ses nièces.
Compte tenu de la donation reçue par mon frère célibataire et sans enfants décédé en 2011, la quotité disponible était déjà largement dépassée.
Devant le passif laissé, Les nièces de ma mère ont renoncé à la succession après avoir perçu une conséquente assurance vie (représentant 6 fois l'actif de la succession) et plusieurs dons manuels les cousines en me laissant seule pour assumer le passif laissé.
Pour faire face à ce passif dépassant 16 000? (impôts, assurances, Ariège assistance, licenciement employée de maison et URSSAF) J'ai même eu à subir des saisies sur salaire alors que des fonds me revenant au titre de la succession de mon frère étaient restés bloqué chez la notaire qui ne se montre pas très correcte à mon égard
Elle feint notamment d'ignorer l'existence de l'assurance vie, a utilisé des intérêts sur des contrats de capitalisation qui auraient normalement dû revenir à ma mère pour payer des frais de succession dus par les nièces de celle-ci dans le cadre de la succession de mon frère.
Alors que ma mère n'avait jamais été redevable de frais de succession j'ai découvert qu'en 2014 la notaire avait perçu un chèque de 13941? inscrit comme un acompte de ce type de frais.
Ne sachant plus quoi faire devant toutes ces anomalies, je me permets de vous contacter pour demander de l'aide.
Espérant une prochaine réponse, je vous remercie par avance
Lison